

Le début des audiences de la Commission d'enquête Elliot Lake est prévu en date du 4 mars 2013.

Ottawa, le 9 janvier – Le commissaire Paul R. Bélanger a annoncé aujourd'hui que les audiences publiques de la Commission d'enquête Elliot Lake se tiendront à partir du 4 mars 2013.

Dans une lettre ouverte du Commissaire aux résidents d'Elliot Lake, il est indiqué que cette date est tributaire de l'achèvement des travaux de construction de la salle d'audience, située dans l'ancienne White Mountain Academy of the Arts, et de la réception par la Commission de tous les documents dont elle a demandé le dépôt.

Il ajoutait ceci : « Nous travaillons sans relâche pour recueillir les renseignements et les documents nécessaires à la tenue des audiences publiques. Jusqu'ici, nous avons reçu quelque 280 000 documents. Mon équipe travaille sérieusement à les examiner, à les regrouper et à les classer. » Les enquêteurs de la Commission ont déjà interviewé quelque 250 personnes.

Le Commissaire a rappelé qu'il avait tenu une audience en octobre à Elliot Lake pour entendre les demandes de qualité pour agir et d'aide financière, et une autre en décembre à Ottawa pour entendre deux requêtes pour préserver la confidentialité de certains documents.

Les audiences publiques seront diffusées en direct sur Internet. Le câblodistributeur local examine également la possibilité de diffuser les audiences.

Des places dans la salle d'audience seront réservées aux membres du public. Une salle attenante équipée d'un grand écran permettra d'accueillir ceux qui ne trouveront pas place dans la salle d'audience.

La Commission d'enquête Elliot Lake a été mise sur pied par le gouvernement de l'Ontario le 19 juillet 2012, en vertu de la *Loi de 2009 sur les enquêtes publiques*. Son mandat consiste à effectuer une enquête sur les circonstances de l'effondrement du 23 juin 2012 du centre commercial Algo à Elliot Lake, le décès de Lucie Aylwin et de Doloris Perizzolo, et les blessures subies par d'autres personnes, ainsi que sur les mesures de gestion des urgences et les interventions d'urgence. La Commission doit aussi examiner les lois, les règlements et les règlements municipaux pertinents, ainsi que les politiques, méthodes et processus mis en œuvre par le gouvernement provincial, les municipalités et d'autres parties en ce qui concerne l'intégrité structurelle, et la gestion des urgences et les interventions d'urgence. La Commission doit faire des recommandations visant à assurer que de tels événements ne se reproduisent pas.

Le texte intégral de la lettre du Commissaire aux résidents d'Elliot Lake, ainsi que d'autres documents pertinents, sont disponibles à la page web de la Commission, www.elliottlakeinquiry.ca

Pour de plus amples informations : Peter Rehak, relations avec les médias, Commission d'enquête Elliot Lake. peter.rehak@sympatico.ca